Commune d'AVEIZIEUX
LOIRE en AUVERGNE RHÔNE-ALPES

ARRETE DU MAIRE N°2023-086
INTERDICTION DE STATIONNER

Le Maire de la Commune d'AVEIZIEUX (Loire),
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2213-1 et suivants,
Vu le Code de la voirie routière,
Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,
Vu le règlement général de voirie du 1er juillet 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,
Vu la demande présentée par les Classes en 3
Vu l'état des lieux,

ARRETE

Article 1er :

En raison de la manifestation « les classes en 3 » et pour permettre l'installation d'un photographe, il sera interdit de stationner sur les 6 places de parking situées rue du stade à l'est du parking bas de la salle polyvalente le samedi 04 novembre 2023 de 11H00 à 00H00.

Article 2

Toute signalisation nécessaire sera mise en place par le personnel communal

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Saint-Galmier,
- Il sera transcrit dans le registre communal des arrêtés.

Fait à AVEIZIEUX, le 31 octobre 2023
Sylvain DARDOULLIER – Maire
Conseiller Départemental

MAIRIE D'AVEIZIEUX * 42 LOIRE *

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Mairie d'AVEIZIEUX
1 rue des Erables - 42330 AVEIZIEUX
Téléphone 04 77 94 00 12 - Fax 04 77 94 11 10


40
42
25
27
rue des passementie
31
rue des passementiers
48
46bis
46
rue du pas
© CRAIG - IGN - SIEL 42 - TopoGEODIS - 2016 | ©IGN 2022 | ©CRAIG 2